

- ☐ DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE
- ☒ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation 6000022542

D'AUTORISER une modification au contrat 6000022542 de services d'entretien de marquage de voie réservée pour bus du SRB Pie-IX adjugé à l'entreprise « Entreprise T.R.A. (2011) inc. », afin de permettre à la Direction des études et implantations MPB d'approuver des modifications d'exigence de fond quant au calendrier d'exécution des travaux.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 \$ Toutes taxes incluses

DE-Planification et entretien

Nathalie Clément

Signé avec ConSignO Cloud (26/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Nathalie Clément

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

- ☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
- ☒ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
- ☒ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Enrichir l'expérience de la clientèle avant, pendant et a

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Accélérer le déploiement d'une culture centrée sur la cl

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM - Fournir des services universellement accessibles et inc

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Améliorer la livraison du service

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

La STM, dans le cadre de son PSO 2030, vise à améliorer la performance et l'attractivité de son réseau de bus par des mesures préférentielles pour bus (MPB). Ces mesures, telles que les voies réservées et les feux prioritaires, sont mises en place sur des axes à fort achalandage comme le SRB Pie-IX. L'objectif est d'optimiser les temps de parcours, de maintenir la ponctualité des services et d'améliorer l'expérience client. De plus, ces mesures visent à augmenter la compétitivité et à encourager l'utilisation du transport en commun.

☒ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐

Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction
générale :

Objet : Appel d'offres 6000022542 - Modification au contrat
Titre de l'appel d'offres : Services d'entretien de marquage de voie réservée pour bus du SRB PIE-IX

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☐ S/O

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☒ Autre : modification au contrat

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☐

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☒ Non ☐

Historique d'adjudication

- Contrat : 6000022542 (contrat de base)
- Résolution CA-2024-025
- Montant autorisé TTI : 607 205,97 \$
- Période couverte par le contrat : du 18 mars 2024 au 31 décembre 2025 pour le contrat de base
- Option de prolongation de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2026

La présente recommandation vise une modification au contrat afin de permettre à la direction des études et implantations MPB d'approuver des modifications d'exigence de fond quant au calendrier d'exécution des travaux.

☒ Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Accessibilité universelle (Sélectionnez le(s) chantier(s) an de développement d'AU 2030 correspondant) ☐ Voir suite de la rubrique Accessibilité ☐ S/O

Développement durable ☐ Voir suite de la rubrique Développement durable ☐ S/O

Sélectionnez ci-dessous le(s) chantier(s) du PDD 2030 applicable(s) à cette recommandation. Veuillez spécifier.

Des mesures de développement durable ont-elles été intégrées à (ou ont-elles influencé) cette acquisition ? Décrivez ces mesures.

DD-1-Viser la carboneutralité et contribuer à la qualité de l'air et à la lutte cc Non, aucune mesure

Les MPB permettent de réduire le temps de parcours, de prioriser les autobus sur les voies réservées et ainsi maintenir une ponctualité du service et augmenter le confort des usagers. En renforçant l'attractivité du transport en commun, les MPB permettent d'éviter l'émission de plusieurs millions de tonnes de gaz à effet de serre annuellement.

Préparé par : Approvisionnement projets et construction

Nom : Nacera Guiz

Service : Approvisionnement stratégique

Nom : Josée Gauvin

Josée Gauvin
Signé avec ConsignO Cloud (26/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Leslie Mombo Moswa

Leslie Mombo Moswa
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet :

Appel d'offres 6000022542 - Modification au contrat
Titre de l'appel d'offres : Services d'entretien de marquage de voie réservée pour bus du SRB PIE-IX

Informations financières¹

☐ S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat : 11049075

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte	553390		
Ordre interne / OTP	930300		
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.

2.S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total

0 \$

Ventilation des coûts³

☒ S/O

Période estimée du contrat : de

01

01

2026

à

31

12

2026

JJ

MM

AAAA

JJ

MM

AAAA

-	2025	2026	2027 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D – E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

3. Les montants sont arrondis au dollar près.

4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification

☐ S/O

Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront remboursées en vertu de l'entente de gestion déléguée des équipements métropolitains intervenue entre l'ARTM et la STM.

☐ Voir suite de la rubrique Subvention, financement et certification

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (26/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Objet : Appel d'offres 6000022542 - Modification au contrat
Titre de l'appel d'offres : Services d'entretien de marquage de voie réservée pour bus du SRB PIE-IX

Suite de la rubrique☐ Recommandation☒ Exposé du besoin / PSO-2030☐ Subvention☐ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le contrat actuel a été octroyé pour la réalisation de travaux d'entretien de marquage sur le SRB Pie-IX, qui inclut le marquage des lignes continues, macles, symboles, biseaux ainsi que la chaussée colorée. D'une durée de 3 ans, la première année était planifiée pour être « uniquement à la demande du Représentant désigné STM », la deuxième année, tout le marquage linéaire et ponctuel était planifié pour être réalisé sur l'ensemble de l'axe. La dernière année (à titre d'option supplémentaire dont le maître d'œuvre pouvait se prévaloir) était une année « uniquement à la demande du Représentant désigné STM ».

Après une première année de contrat complétée, la STM constate qu'avec les derniers hivers plus cléments ainsi que l'absence de véhicules automobiles qui circulent sur le SRB Pie-IX, les éléments ponctuels se sont moins dégradés que les lignes axiales. Les travaux de marquage liés aux éléments ponctuels doivent être reportés à l'année 2026, tandis que les travaux liés aux lignes axiales doivent être maintenus en 2025. Les quantités au bordereau de prix ne sont pas modifiées et aucun coût supplémentaire n'est planifié. Le changement nécessite seulement la modification du calendrier d'exécution des travaux.

Suite de la rubrique☐ Recommandation☐ Exposé du besoin / PSO-2030☐ Subvention☒ Démarche et conclusion☐ Développement durable / Accessibilité universelle**Justification de la modification**

La modification du calendrier n'était pas prévue, une visite au terrain à l'automne 2024 a permis de constater une dégradation moins uniforme du marquage. Les deux derniers hivers ont été très cléments, ce qui a aidé à conserver un état du marquage adéquat. Les éléments ponctuels se sont donc moins dégradés que les lignes axiales, ce qui oblige une modification au calendrier de travail.

Le changement est accessoire au contrat, car il est nécessaire pour l'adjudicataire de replanifier ses travaux pour assurer la réalisation complète de l'entretien du marquage du SRB Pie-IX.

Une telle modification constitue, selon l'article 9 du règlement R-175 intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle - Modification au contrat*, une modification d'une exigence de fond nécessitant l'approbation du conseil d'administration (CA), sans égard au montant payé ni au fait qu'il ne s'agit pas d'un coût additionnel au contrat.